

**ARSH**

ARts & Sciences Humaines



**UNIVERSITÉ  
Grenoble  
Alpes**

# Livret des études

## PREMIÈRE ANNÉE HISTOIRE



***2017-2018***

UFR Arts et Sciences Humaines  
Université Grenoble Alpes  
<http://arsh.univ-grenoble-alpes.fr/>



Vous êtes inscrit(e) en première année de licence d'histoire, à l'**UFR Arts et Sciences Humaines** de l'Université Grenoble Alpes.

L'UFR ARSH regroupe les départements d'histoire, de géographie sociale, de philosophie, d'histoire de l'art et de musicologie dans les bâtiments ARSH1 et ARSH2 où auront lieu la plupart de vos cours.

Ce livret est un petit guide qui vous présente l'essentiel de ce qu'il faut savoir quand on commence des études supérieures.

**Gardez-le précieusement!**



# TABLE DES MATIÈRES

VOS PREMIERS JOURS À L'UFR ARTS ET SCIENCES HUMAINES	2
BIENVENUE À L'ARSH EN HISTOIRE	3
CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	4
ORGANISATION DE LA LICENCE	5
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	7
PREMIÈRE ANNÉE D'HISTOIRE PARCOURS GÉOGRAPHIE	9
Descriptifs des enseignements histoire parcours géographie	10
1 <sup>er</sup> semestre	10
2 <sup>e</sup> semestre	13
RÈGLEMENT DES ÉTUDES - LICENCE HISTOIRE	16
TABLEAUX MCC	25

# VOS PREMIERS JOURS À L'UFR ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Toutes les informations complémentaires à votre bonne intégration vous seront données :

- **A l'accueil** de l'ARSH 1 par Mme Coraline MORA.
- **Auprès des étudiants** du BDE qui assureront une permanence pendant plusieurs semaines afin de vous aider dans toutes vos démarches : inscriptions aux options, découverte du campus, vie étudiante...
- **Sur le site de l'UFR** : <http://arsh.univ-grenoble-alpes.fr/>

**Vous devrez rapidement vous inscrire :**

Les étudiants doivent s'inscrire aux UE (Unité d'enseignement) disciplinaires, aux groupes de TD, aux options (options internes, ETC et sport) uniquement sur Internet, avant le début de chaque semestre. **Pour le premier semestre, ouverture du serveur du 7 au 24 septembre 2017.**

Après saisie informatique des choix d'options, une fiche pédagogique vous sera distribuée lors du premier CM (Cours Magistral). Elle sera à remplir par l'étudiant (**photo obligatoire**) et à rendre ABSOLUMENT à votre gestionnaire de scolarité, Sylvaine MARIS-MURY, bureau A2 face à l'accueil de l'ARSH, pour vérification et validation.

**Que votre inscription soit confirmée ou non, présentez-vous à l'enseignant lors du premier cours.**

**INFORMATION IMPORTANTE LANGUES :** dans le but de compléter la formation et se donner les meilleures chances de poursuite d'études et d'entrée dans le monde professionnel, nous recommandons à tous les étudiants de suivre une deuxième langue vivante pendant tout leur cursus.

**Le niveau B2 en langue vivante est requis pour nombre de cursus après la licence, qu'il s'agisse de suivre une formation recherche ou professionnalisante, destinée notamment aux métiers de l'enseignement. Il est aussi souvent exigé pour postuler à des séjours universitaires à l'étranger.**

**Afin d'atteindre le niveau B2, les étudiants sont invités à choisir une langue vivante et garder la même jusqu'à la fin de leur cursus.**

**NOMS DES DIRECTEURS ET PERSONNES A CONNAITRE EN L1 :**

- M. **Philippe SALTEL**, directeur de l'UFR.
- M. **Kevin SUTTON**, directeur adjoint de l'UFR.
- M. **Bernard ECK**, directeur du département d'histoire.
- M. **Gilles MONTÈGRE**, directeur adjoint du département d'histoire.
- M. **Olivier FORLIN** responsable de la 1<sup>re</sup> année, 1<sup>er</sup> semestre.
- Mme **Anne LEMONDE**, responsables de la 1<sup>re</sup> année, 2<sup>e</sup> semestre.
- Mme **Agnès SOUCHON**, responsable du Centre de ressources
- Mme **Sylvaine MARIS-MURY**, secrétaire pédagogique L1 histoire.

## **BIENVENUE À L'ARSH EN HISTOIRE**

En vous inscrivant en licence d'histoire, vous vous apprêtez à faire l'apprentissage pendant 3 années d'une discipline vivante, en étroite connexion avec les enjeux et débats du monde d'aujourd'hui.

La connaissance historique est en effet toujours renouvelée par les questions que les hommes posent à leur présent.

Ainsi en étudiant l'histoire, vous découvrirez que ce n'est pas seulement le passé qui nous donne un avenir, mais aussi l'avenir qui nous donne un passé !

La première année de licence vous permet d'acquérir un socle de connaissances dans les 4 périodes fondamentales que sont l'Antiquité, le Moyen Age, la période moderne (XVIe-XVIIIe siècle) et la période contemporaine (XIXe siècle à aujourd'hui). Elle vous apprend aussi les méthodes de la dissertation et du commentaire de documents historiques.

Les deuxième et troisième années vous engagent à approfondir votre connaissance de l'histoire dans ses multiples dimensions : histoire politique mais aussi sociale, économique et culturelle ; histoire de France mais aussi histoire européenne et mondiale.

Toute l'équipe pédagogique et administrative est là pour vous aider au fil de ce parcours. Cependant il ne pourra être mené à bien sans un travail personnel régulier et passionné, au cours duquel vous apprendrez à utiliser les outils de connaissance numériques, mais en donnant la priorité à la lecture des livres et la fréquentation des bibliothèques.

Bonnes études d'histoire !

Gilles MONTÈGRE

Directeur adjoint du Département d'histoire, responsable de la licence d'histoire

# CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

## ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 / 2018

### 1<sup>er</sup> semestre 2017/ 2018

Cycle d'accueil et d'initiation au travail universitaire (L1\*) :

### Du lundi 4 au vendredi 8 septembre 2017

\*La présence des étudiants de L1 est obligatoire à ce cycle d'accueil

**DÉBUT DES COURS :** Lundi 18 septembre 2017 au matin  
**FIN DES COURS :** Vendredi 22 décembre 2017 au soir  
**EXAMENS :** Du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 19 janvier 2018

### 2<sup>e</sup> semestre 2017 / 2018

**DÉBUT DES COURS :** Lundi 22 janvier 2018 au matin  
**FIN DES COURS :** Vendredi 4 mai 2017 au soir  
**EXAMENS :** Du lundi 7 mai 2018 au vendredi 25 mai 2018  
2<sup>e</sup> session du 1<sup>e</sup> et du 2<sup>e</sup> semestre à partir du lundi 11 juin 2018

### JOURS FÉRIÉS

Mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017 (**Toussaint**) ; Lundi 2 avril 2018 (**Pâques**) ; Mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 (**Fête du travail**) ; Mardi 8 mai 2018 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 10 et vendredi 11 Mai 2018 (**Ascension**) ; Lundi 21 mai 2018 (**Pentecôte**)

### INTERRUPTIONS PÉDAGOGIQUES

**TOUSSAINT :** Du samedi 28 octobre 2017 à midi au lundi 6 novembre 2017 au matin.  
**NOËL :** Du samedi 23 décembre 2017 à midi au lundi 8 janvier 2018 au matin.  
**HIVER :** Du samedi 17 février 2018 à midi au lundi 26 février 2018 au matin.  
**PRINTEMPS :** Du samedi 14 avril 2018 à midi au lundi 23 avril 2018 au matin.

## ORGANISATION DE LA LICENCE

Vous êtes inscrit(e) en première année d'Histoire, cela signifie que vous vous engagez dans une formation de trois années qui conduit au diplôme de Licence mention Histoire, domaine « Sciences Humaines et Sociales ». Elle est validée par un système européen de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) : la Licence complète comporte 180 ECTS, soit 60 crédits par année et 30 crédits par semestre. Votre Licence sera donc reconnue dans les universités européennes, et vous pouvez valider des enseignements suivis à l'étranger.

La Licence est organisée en trois années (L1, L2, L3) soit 6 semestres (S1, S2, S3, S4, S5, S6).

Le département d'Histoire de l'université Grenoble Alpes propose plusieurs parcours et orientations tout au long des 3 années de licence d'histoire :

- **En première année (L1) : parcours bi-disciplinaire de découverte en L1 : Histoire / Géographie**, avec des enseignements centrés principalement sur l'histoire et des enseignements dispensés dans la discipline complémentaire, la géographie. Ce parcours permet à ceux qui hésitent entre l'histoire et la géographie, de les "tester" pendant un semestre ou un an. Il donne ainsi la possibilité aux étudiants qui le souhaiteraient de se réorienter, au second semestre de la première année OU en deuxième année vers une licence de géographie.

L'UFR ARSH propose une préparation aux concours d'entrée à l'IEP de Grenoble sous la forme d'un module de 48h

**Dès la 2ème année, 4 orientations sont proposées en licence d'histoire :**

**L'orientation « Enseignement »** prépare à une formation ultérieure pour l'accès aux concours de l'enseignement primaire ou secondaire. Le choix recommandé de certaines UE optionnelles permet de renforcer les connaissances en géographie, de se former à l'épistémologie et à la didactique de l'histoire-géographie et d'effectuer un stage dans un établissement scolaire.

**L'orientation « Archives, documentation, patrimoine, archéologie »** propose des UE optionnelles dans le domaine de l'histoire culturelle mais aussi des UE à caractère plus technique (histoire du livre, archéologie). Les options proposées en Sciences Humaines (histoire de l'art, philosophie) consolident la culture générale. Les stages sont organisés de préférence en archives, bibliothèque, maison d'édition, musée ou dans des établissements, publics ou privés, à vocation culturelle.

**L'orientation « Vie publique et relations internationales »** doit ouvrir aux carrières de l'administration, aux métiers de la fonction publique et armer les étudiants en vue de la préparation de concours ou de formations de recherche attachant à ces domaines. Des options permettent une ouverture vers le droit, l'économie, la sociologie ou l'histoire des relations internationales.

**L'orientation « Économie-Espace-Environnement »** permet de diversifier les débouchés possibles en donnant une double dimension, à la fois historique et géographique, plus marquée : fonction publique territoriale, école de commerce (GEM : Grenoble École de Management) ; Master IAE (Institut d'Administration des Entreprises), aménagement, urbanisme, Master recherche...

**Chaque semestre est divisé en UE (Unité d'Enseignement) de 24 h ou 48 h, qui comportent chacune 24 h de cours magistral (CM), soit 2 h par semaine, et 24 h de Travaux Dirigés (TD) soit 2 h par semaine.**

La formation de première année représente environ une vingtaine d'heures de cours et TD par semaine.

Attention : chaque UE exige un important travail personnel de lectures et de recherches. La réussite de votre année dépendra de votre investissement personnel !

### **TUTORAT**

Pour vous guider dans votre travail personnel, l'UFR recrute des étudiants de Master qui organisent des séances d'aide méthodologique toute l'année. Ne négligez pas cette chance !

### **PERMANENCE DES ENSEIGNANTS**

Vous pouvez rencontrer vos enseignants en dehors des heures de cours : chaque enseignant tient une permanence dont les horaires se trouvent à l'accueil de l'ARSH. **Venez nous voir !**

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

## CONTROLE CONTINU (CC) :

Les modalités de contrôle continu sont précisées par chaque enseignant en début de semestre.

**Votre présence aux CM et aux TD est obligatoire.** En cas d'absence à une épreuve ou à un exercice de contrôle continu, vous ne pourrez le valider.

En cas d'absence justifiée, l'étudiant se voit attribuer la note 0.

L'absence doit être justifiée par des circonstances exceptionnelles acceptées par le Président du jury sur pièces justificatives.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est considéré comme « défaillant » ce qui entraînera l'incapacité de calculer un résultat (invalidation de l'année).

Si des impératifs vous empêchent d'assister régulièrement aux cours et aux TD, le directeur de département peut vous accorder une dispense d'assiduité. En ce cas, vous renoncez aux bénéfices du contrôle continu. Les étudiants boursiers ne peuvent en aucune manière être dispensés. Il n'est pas possible de changer de régime en cours de semestre, sauf cas exceptionnel dûment certifié et agréé par le directeur de département.

**ATTENTION :** Votre demande de dispense devra être déposée avant le **15 octobre 2017** au service de scolarité du département pour le premier semestre et avant le **15 février 2018** pour le second.

## EXAMENS :

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre : une session principale en fin de chaque semestre et une session de rattrapage (2<sup>e</sup> session) au mois de juin pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> semestre. Il est impératif que vous preniez connaissance de la **Charte des examens** en ligne sur le site web de l'UFR ARSH.

## IMPORTANT

**Vous ne recevrez pas de convocation aux examens :** les plannings d'examens sont affichés dans le hall de l'ARSH. Vous les recevez également sur votre adresse mail UGA.

L'accès aux salles vous est interdit si vous vous présentez en retard, après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Vous ne pouvez sous aucun prétexte quitter la salle durant la première heure des épreuves. Après ce délai, toute sortie est définitive et implique la remise de la copie.

Toute fraude ou tentative de fraude (l'introduction de documents dans une salle d'examen est une tentative de fraude) fait l'objet d'un procès verbal qui entraîne une procédure disciplinaire.

L'anonymat des copies est assuré pour tous les examens écrits terminaux.

Pour chaque UE, vous devez passer la totalité des épreuves prévues à l'examen terminal de première session. L'absence aux examens terminaux de la première et de la deuxième session d'une UE bloque le système de la compensation annuelle. Vous serez déclaré **défaillant**.

**Défaillant ne signifie pas que vous ne pouvez pas repasser vos épreuves à la seconde session !**

## LA SECONDE SESSION VOUS OFFRE UNE NOUVELLE CHANCE.

La seconde session offre une deuxième chance aux étudiants qui ont obtenu moins de 10/20 à l'année. Autrefois appelée « session de rattrapage » elle aura lieu cette année à partir du **11 juin 2018** pour le premier **ET** pour le deuxième semestre. Le calendrier des examens sera affiché 15 jours avant (il est inutile de s'inscrire).

- 10/20 à l'année = année validée = pas de seconde session d'examens
- Il y a compensation entre le semestre 1 et le semestre 2 ;
- Il y a compensation entre les UE d'un même semestre ; (moyenne des notes affectées de leur coefficient)
- Exemple n° 1 :  $UE1=12*3- UE2=8*3 = 10$  - TOTAL= 10/20 = semestre validé
- Exemple n° 2 : Semestre 1 = 8 (ajourné) et Semestre 2 = 12 (admis) TOTAL = 10/20 = année validée
- 10/20 à un semestre = semestre validé = pas de seconde session d'examens

Si le résultat de l'année est inférieur à 10, l'étudiant **DOIT REPASSER** à la seconde session **toutes les UE inférieures à 10 dans le (s) semestre (s) non validé (s)**

La note de la seconde session remplacera la note de la première session (même si elle est inférieure à celle de la session 1).

Dans le cas où l'UE est composée de plusieurs matières, il ne repasse que la matière à laquelle il n'a pas obtenu la moyenne à la première session.

**Attention : les notes de contrôle continu ne sont pas maintenues pour le calcul de la moyenne de la seconde session. Seul compte l'examen final de la seconde session.**

Les résultats sont uniquement consultables via l'ENT de l'UGA (résultats aux examens) dès que possible après les délibérations des jurys. La législation en vigueur vous permet de consulter alors vos copies : faites-le ! **Aucune réclamation n'est acceptée au-delà d'un délai de 10 jours après publication des résultats.**

## PREMIÈRE ANNÉE D'HISTOIRE PARCOURS GÉOGRAPHIE

<b>SEMESTRE 1</b>					
<b>UE 1</b> <i>coef. 3</i>	<b>HISTOIRE CM</b>	Histoire moderne CM Histoire contemporaine CM	48h CM (2*24h)		<b>6 crédits</b>
<b>UE 2</b> <i>coef. 3</i>	<b>HISTOIRE TD</b>	Histoire moderne TD Histoire contemporaine TD		48h TD (2*24h)	<b>6 crédits</b>
<b>UE 3</b> <i>Coef. 3</i>	<b>GÉOGRAPHIE</b>	Géographie territoires et enjeux géopolitiques Géographie de la montagne	48h CM (2*24h)		<b>6 crédits</b>
<b>UE 4</b> <i>coef. 2</i>	<b>MÉTHODOLOGIE</b>	Référent méthode*		24h TD	<b>4 crédits</b>
<b>UE 5</b> <i>coef. 1</i>	<b>OPTION CULTURE GÉNÉRALE SCIENCES HUMAINES</b> (voir guide des options internes)			24h CM/TD	<b>3 crédits</b>
<b>UE 6</b> <i>coef. 2</i>	<b>OPTION D'OUVERTURE</b> (2 options au choix proposées par l'UGA)			48h CM/TD (2 *24h)	<b>5 crédits</b>
<b>SEMESTRE 2</b>					
<b>UE 7</b> <i>coef. 3</i>	<b>HISTOIRE CM</b>	Histoire ancienne CM Histoire médiévale CM	48h CM (2*24h)		<b>6 crédits</b>
<b>UE 8</b> <i>coef. 3</i>	<b>HISTOIRE TD</b>	Histoire ancienne TD Histoire médiévale TD		48h TD (2*24h)	<b>6 crédits</b>
<b>UE 9</b> <i>coef. 3</i>	<b>GÉOGRAPHIE</b>	Géographie de l'énergie Qu'est-ce que la géographie ?	48h CM (2*24h)		<b>6 crédits</b>
<b>UE 10</b> <i>coef. 2</i>	<b>LANGUE</b>	Anglais		24h TD	<b>4 crédits</b>
<b>UE 11</b> <i>coef. 1</i>	<b>OPTION CULTURE GÉNÉRALE SCIENCES HUMAINES</b> (voir guide des options internes)			24h CM/TD	<b>3 crédits</b>
<b>UE 12</b> <i>coef. 2</i>	<b>OPTION D'OUVERTURE</b> (2 options au choix proposées par l'UGA)			48h CM/TD (2 *24h)	<b>5 crédits</b>

\*Référent méthode : vos enseignants de TD vous accompagnent, vous coachent, en petits groupes, de manière à contribuer au mieux à votre adaptation à l'université et à votre réussite.

Vos connaissances et compétences sont vérifiées par le biais du contrôle continu et/ou d'un examen terminal à la fin de chaque semestre.

# DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS HISTOIRE PARCOURS GÉOGRAPHIE

## 1<sup>ER</sup> SEMESTRE

### UE 1 HISTOIRE CM – 6 ECTS

#### ❖ HISTOIRE MODERNE (24H CM)

##### L'EUROPE ET LE MONDE (FIN XVE – FIN XVIII<sup>E</sup> SIECLE)

ANNE BEROUJON  
GILLES MONTEGRE

Ce cours vise à comprendre comment les Européens ont découvert le monde, depuis les premières grandes explorations jusqu'à l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, et à analyser l'impact qu'a représenté pour eux et pour les autres une telle découverte. Les progressions et les conquêtes faites par les Portugais et les Espagnols, puis par les Anglais, les Hollandais et les Français, ont revêtu des enjeux majeurs, engendrant une première « mondialisation » qu'il s'agira d'étudier tant sur le plan économique que sur le plan géopolitique, social et culturel, en prenant en considération les diverses formes de la rencontre et de la confrontation avec l'Autre.

**Évaluation** : examen terminal

##### **Bibliographie indicative**

Dossier « Les Grandes Découvertes », numéro spécial de la revue *L'Histoire*, n° 355, juillet-août 2010.

Pierre CHAUNU, *Conquête et exploitation des nouveaux mondes*, Paris, PUF, 2010 [1969].

Christian GRATALOU, *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde*, Paris, Armand Colin, 2007.

Serge GRUZINSKI, *L'Aigle et le Dragon. Démesure européenne et mondialisation au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2012.

François LEBRUN, *L'Europe et le monde, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2006 [1987].

#### ❖ HISTOIRE CONTEMPORAINE (24H CM)

##### HISTOIRE DE L'EUROPE AU XIX<sup>E</sup> SIECLE (1814-1914) : FONDEMENTS ET MUTATIONS

OLIVIER FORLIN  
PIERRE JUDET

Le XIX<sup>e</sup> siècle est un moment décisif dans le passage de l'Ancien Régime à l'Époque contemporaine, celle de l'industrie, des villes, des masses, de la libéralisation politique et des nations. C'est en Occident, et notamment en Europe, que les transformations sont les plus importantes. Ce cours étudiera donc ces mutations en détaillant leurs aspects économiques, sociaux, politiques et culturels.

Six États européens sont au programme : Royaume-Uni, France, États allemands/Allemagne, États italiens/ Italie, Autriche/Autriche-Hongrie, Russie.

**Évaluation** : examen terminal

##### **Bibliographie indicative**

AMBRIERE Madeleine (dir.), *Dictionnaire du XIX<sup>e</sup> siècle européen* [1997], Paris, PUF, 2007.

ANCEAU Éric, *Introduction au XIX<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, Belin, 2003-2005.

CARON Jean-Claude et VERNUS Michel, *L'Europe au 19<sup>e</sup> siècle. Des nations au nationalisme (1815-1914)* [1996], Paris, Armand Colin, 2012.

DEMIER Francis, *La France du XIX<sup>e</sup> siècle, 1814-1914*, Paris, Le Seuil (Points Histoire), 2000.

REMOND René, *Introduction à l'histoire de notre temps ; t. 2 : Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1994.

THIESSE Anne-Marie, *La Création des identités nationales. Europe XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* [1999], Paris, Seuil, 2001.

## **UE 2 HISTOIRE TD – 6 ECTS**

### **❖ HISTOIRE MODERNE TD (24H TD)**

PLUSIEURS ENSEIGNANTS

Les travaux dirigés (TD) de la première année d'histoire sont consacrés à l'apprentissage des méthodes de travail de l'historien. Les méthodologies du commentaire de documents (textes, images, graphiques...) et de la dissertation, les techniques du résumé de lectures et de la recherche documentaire, sont au cœur des exercices réalisés dans les TD. Les étudiants auront chaque semaine des travaux à faire chez eux et à rendre. Chaque groupe de TD compte environ une trentaine d'étudiants. Le programme des TD est en lien direct avec le programme des Cours magistraux (CM) d'histoire moderne (l'Europe et le monde).

**Évaluation** : contrôle continu

### **❖ HISTOIRE CONTEMPORAINE TD (24H TD)**

PLUSIEURS ENSEIGNANTS

Les travaux dirigés (TD) de la première année d'histoire sont consacrés à l'apprentissage des méthodes de travail de l'historien. Les méthodologies du commentaire de documents (textes, images, graphiques...) et de la dissertation, les techniques du résumé de lectures et de la recherche documentaire, sont au cœur des exercices réalisés dans les TD. Les étudiants auront chaque semaine des travaux à faire chez eux et à rendre. Chaque groupe de TD compte environ une trentaine d'étudiants. Le programme des TD est en lien direct avec le programme des Cours magistraux (CM) d'histoire contemporaine (l'Europe au XIX<sup>e</sup> siècle).

**Évaluation** : contrôle continu

## **UE 3 GÉOGRAPHIE CM – 6 ECTS**

### **❖ GÉOGRAPHIE TERRITOIRES ET ENJEUX DE GEOPOLITIQUE CONTEMPORAINE (24H CM)**

JEAN-JACQUES BLAIN

Cette UE a pour objectif de présenter les grandes lignes de l'organisation géopolitique de la planète et des rapports de puissance entre les États et les groupes d'États. Après une étude de l'histoire de la géopolitique, le cours abordera la question très géographique des frontières puis présentera la situation des grands États ou groupes d'États, leurs forces et leurs faiblesses respectives ainsi que les évolutions de leur positionnement géopolitique.

**Évaluation** : examen terminal

#### **Bibliographie indicative**

CHALIAND (G.), Atlas du nouvel ordre mondial, Paris, R. Laffont, 2003.

ROSIÈRE (S.), Géographie politique et géopolitique, Paris, Ellipses, 2003.

LACOSTE, (Y.), Géopolitique, la longue histoire d'aujourd'hui, Paris : Larousse, 2006.

## ❖ GEOGRAPHIE DE LA MONTAGNE : MUTATIONS ET DYNAMIQUES DES ESPACES ALPINS (24H CM)

SYLVIE DUVILLARD

La montagne ne peut plus être considérée simplement comme un milieu aux particularités physiques déterminantes. La géographie la considère désormais comme un territoire produit par des sociétés s'inscrivant dans la diversité : diversité historique et culturelle, mais aussi politique et économique. C'est pourquoi les montagnes se trouvent au cœur d'enjeux environnementaux et politiques de premier plan. En ce sens, une approche thématique et multiscalaire privilégiera l'étude des dynamiques des espaces montagnards aujourd'hui en pleine mutation.

Seront abordés les modèles de développement de la haute-montagne, les spécificités physiques d'une espace contraint, les risques et les problématiques de protection, les enjeux politiques et les dynamiques de population.

**Évaluation** : questions réponses ouvertes courtes : l'évaluation portera sur la maîtrise des connaissances et la capacité à les restituer avec pertinence et discernement.

### **Bibliographie indicative**

ANTOINE J.M. et MILIAN J., 2011, *La ressource montagne ; entre potentialités et contraintes*, L'Harmattan, 290 p.

BERNIER X, GAUCHON C., 2013, *Atlas des montagnes ; Espaces habités, mondes imaginés*, Autrement.

BOZONNET J.P., 1992, *Des monts et des mythes, l'imaginaire social de la montagne*, Grenoble, PUG.

DEBARBIEUX B., RUDAZ G., *Les faiseurs de montagne - Imaginaires politiques et territorialités : XVIIIe-XXIe siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2010, 373 p.

## **UE 4 MÉTHODOLOGIE (24H TD / 4 ECTS)**

REFERENT METHODE

## **UE 5 UE OPTIONNELLE INTERNE – CULTURE GÉNÉRALE – 3 ECTS**

1 option interne à choisir (24h TD)

*Voir guide des options internes*

## **UE 6 OPTION D'OUVERTURE (48H TD / 5 ECTS)**

2 options à choisir

Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) ou un sport

## 2<sup>E</sup> SEMESTRE

### UE 7 HISTOIRE CM – 6 ECTS

#### ❖ HISTOIRE ANCIENNE (24H CM)

##### GOUVERNER, SE GOUVERNER DANS LE MONDE GRECO-ROMAIN

MARIA-PAOLA CASTIGLIONI

MARIE-CLAIRE FERRIES

Ce cours porte sur les formes d'exercice du pouvoir par les citoyens dans le cadre des communautés politiques, de l'époque archaïque au début de l'Empire romain. Il s'intéressera aux institutions, aux pratiques et à la pensée philosophique sur la forme de gouvernement idéal. Une attention particulière sera portée à l'étude des cas suivants : le passage de la tyrannie à la démocratie à Athènes avec les tentations oligarchiques (VI<sup>e</sup> - début du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.); la transition entre tyrannie et République à Rome (VI<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), puis l'instauration du Principat (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.).

**Évaluation** : examen terminal

##### **Bibliographie indicative**

P. BRULÉ, *La cité grecque à l'époque classique*, Coll. Didact Histoire, PUR, 1994.

P. BRUN, *Le monde grec à l'époque classique 500-323 av. J.-C.*, Coll. U, Colin, 2003.

Cl. BRIAND-PONSART, Fr. HURLET, *L'empire romain d'Auguste à Dioclétien*, Paris, Armand Colin, collection Campus, 2001.

M. CHRISTOL, D. NONY, *Rome et son Empire: des origines aux invasions barbares*, Paris, nombreuses rééd. préférer celle de 1997.

E. DENIAUX, *Rome de la Cité-État à l'Empire, Institutions et vie politique*, Paris, Hachette supérieur, collection Carré histoire, 2001.

Cl. MOSSÉ, *Les institutions grecques à l'époque classique*, Coll. Coursus, Colin, 1999.

#### ❖ HISTOIRE MÉDIÉVALE (24H CM)

##### L'EUROPE OCCIDENTALE AU MOYEN-AGE

ANNE LEMONDE

Ce cours se veut une introduction à l'histoire du Moyen Age par une étude globale de l'Occident de la fin du Ve à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Tous les aspects seront abordés (politiques, religieux, économiques et sociaux) et s'organiseront autour du fil directeur de la genèse d'une civilisation bien distincte des deux autres mondes qui lui font face, le monde byzantin et le monde musulman.

**Évaluation** : examen terminal

##### **Bibliographie indicative**

M. BALLARD, J.-Ph GENET, M. ROUCHE, *Des Barbares à la Renaissance*, Paris, Hachette-Université, 1991 (nombreuses rééditions)

R. FOSSIER, *L'Occident médiéval. Ve-XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette- Fondamentaux, 1995.

C. VINCENT, *Introduction à l'histoire de l'Occident médiéval*, Paris, Livre de Poche, 1995.

## UE 8 HISTOIRE TD – 6 ECTS

### ❖ HISTOIRE ANCIENNE TD (24H TD)

PLUSIEURS ENSEIGNANTS

Les modalités concernant le TD d'histoire ancienne vous seront remises lors du premier cours.

**Évaluation** : contrôle continu (exposés, dossiers, devoirs écrits)

### ❖ HISTOIRE MÉDIÉVALE TD (24H TD)

DAVID FIASSON  
JACQUES BEAUSEROY  
ANNE LEMONDE

Les travaux dirigés consisteront à étudier des textes en rapport avec le sujet traité par le CM. La méthodologie du commentaire de texte sera approfondie à cette occasion. Par ailleurs la technique de la dissertation sera, elle aussi, révisée en détail.

**Évaluation** : contrôle continu

## UE 9 GÉOGRAPHIE CM – 6 ECTS

### ❖ QU'EST-CE QUE LA GEOGRAPHIE ? (24H CM)

KEVIN SUTTON

La géographie se construit à la rencontre de nombreux champs. Elle propose cependant un ensemble de méthodes, d'approches et d'objets qui permet de l'identifier comme une discipline scientifique en soi. De la géographie sociale à la géographie environnementale, ce cours propose d'aller à la rencontre des multiples facettes de cette discipline qui se comprend profondément comme une science sociale. Son ambition est de permettre de comprendre la spécificité et la diversité de l'analyse géographique. Les objets et travaux présentés seront réinscrits dans une perspective historique de la discipline et des sciences sociales en général. Il s'agira en effet de comprendre en quoi la géographie contribue, au-delà de son seul domaine disciplinaire, à la construction du savoir en sciences sociales.

**Évaluation** : examen terminal : dissertation sur un sujet couvrant une partie large du cours

#### **Bibliographie indicative**

SCHEIBLING J. (2011) *Qu'est-ce que la géographie ?*, Hachette sup., 2e éd, 255p.  
CIATTONI A., VEYRET Y. (2013) *Les fondamentaux de la géographie*, Armand Colin, 3e éd., 318p.  
CHARVET J.P., SIVIGNON M. (2011) *Géographie humaine questions et enjeux du monde contemporain*, Armand Colin, coll. U, 2e éd., 351p.

## ❖ GEOGRAPHIE DE L'ENERGIE

XAVIER LONG

Le cours se propose d'aborder la thématique des énergies aujourd'hui. Les différents aspects de la question (ressources, bilans énergétiques, marchés, géopolitique, risques, modèles alternatifs...) seront abordés dans une perspective géographique en associant espaces et acteurs. Les échelles d'analyse permettront de croiser problématiques locales, nationales et mondiales. Enfin, l'évocation des situations contemporaines amènera à s'interroger sur la soutenabilité des modèles actuels.

**Évaluation** : examen terminal

### **Bibliographie indicative**

MERENNE-SCHOUMAKER B., *Géographie de l'énergie. Acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin, 2011.

BARRE B. et MERENNE-SCHOUMAKER B., *Atlas des énergies mondiales, un développement équitable et propre est-il possible?*, Paris, Autrement, 2011.

Site internet de l'ADEME.

Site internet Eurostat Energie.

### **UE 10 LANGUE (24H TD / 4 ECTS)**

**ANGLAIS**

### **UE 11 UE OPTIONNELLE INTERNE – CULTURE GENERALE – 3 ECTS**

1 option interne à choisir (24h TD)

*Voir guide des options internes (en ligne)*

### **UE 12 OPTION D'OUVERTURE (48H TD / 5 ECTS)**

2 options à choisir

Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) ou un sport

# RÈGLEMENT DES ÉTUDES - LICENCE HISTOIRE

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2017- 2018

**DOMAINE** : SHS

**DIPLOME** : LICENCE NIVEAU : L1, L2, L3

**Mention** : HISTOIRE

**Parcours-type** : L1 *Géographie*

**Régime/ Modalités** :

**Régime** : X formation initiale X formation continue

**Modalités** : X présentiel ; \_\_\_ enseignement à distance ; X convention

\_\_\_alternance : \_\_\_contrat de professionnalisation ou \_\_\_apprentissage

**DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE** : 11/07/2016

**RESPONSABLE DE LA MENTION** : BERNARD ECK

**RESPONSABLE DE L'ANNEE** : GILLES MONTÈGRE

**GESTIONNAIRE** : NATHALIE LIAUD

## I – Dispositions générales

### Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

La formation apporte à l'étudiant des connaissances fondamentales et une méthodologie propres à la discipline historique, tout en favorisant des ouvertures en direction des autres sciences humaines et sociales. Proposant un socle de connaissances équilibré entre les 4 périodes de l'histoire, la formation développe en outre – grâce à plusieurs procédures de suivi personnalisé des étudiants – des compétences intellectuelles essentielles à une solide insertion socio-professionnelle : analyse critique, esprit de synthèse, argumentation raisonnée, expression orale...

La formation fournit enfin des outils indispensables en matière de traitement de la documentation et de l'information, et participe à la compréhension des grands enjeux du monde contemporain.

### **Article 2 : Conditions d'accès**

- Accès en L1, de plein droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires
- Accès en L2 ou L3, de plein droit pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans cette formation dans une autre université dès lors que la structure des ECTS est compatible.
- Sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation
- Par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels : sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission pédagogique de validation

## **II – Organisation des enseignements**

### **Article 3 : Organisation générale des enseignements**

*La formation est organisée en : 6 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)  
- divisés en 6 unités d'enseignements (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)*

**Volume horaire de la formation par année : L1 : 480 L2 : 504 L3 : 504**

### **Article 4 : Composition des enseignements**

*Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements** de la formation (Tab. MCC)*

#### **Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :**

#### **Langues vivantes étrangères :**

Langue enseignée : **anglais** :

Volume horaire : **L1** : TD : 24h **L2** : TD : 48 h d'une langue à choix **L3** : TD : 48 h d'une langue à choix

obligatoire : S1 \_\_ S2  S3  à choix S4  à choix S5  à choix S6  à choix

facultative : S1 \_\_ S2 \_\_ S3 \_\_ S4 \_\_ S5 \_\_ S6 \_\_

#### **Stage :**

obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme) en L3

optionnel (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi) en L3

non crédité

Durée : 1 semaine ou 70h en L3

*Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.*

Période : Pendant l'année universitaire (stage filé ; en dehors des heures d'enseignement)

#### **Modalité :**

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en

vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle.

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours

#### **Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :**

- **Rapport de stage** : A remettre 3 semaines avant la date du jury (généralement le 15 mai)

- **Projets tuteurés** : *Néant*

### **III – Contrôle des aptitudes et des connaissances**

#### **Article 5 : Modes de contrôles**

##### **5.1 - Les modalités de contrôle**

Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements (Tab. MCC) joint.

##### **5.2 - Assiduité aux enseignements**

Aux cours :	Obligatoire
Aux TD :	Obligatoire. Toutes les absences devront être justifiées. Au-delà de 2 absences, la note de 0/20 sera attribuée.
Dispense d'assiduité :	Une demande de dispense d'assiduité aux cours peut être accordée par le directeur du département <u>aux étudiants salariés (la demande d'assiduité est partielle et proportionnelle au contrat de travail et peut faire l'objet d'un contrat pédagogiques), inscrits à titre secondaire, hospitalisés ou subissant un traitement médical pour longue maladie, parents d'enfant(s) de moins de trois ans ou cas de force majeure</u> . Les imprimés de dispense doivent être retirés au secrétariat du département et remis pour avis <u>avant le 15 octobre pour le 1<sup>er</sup> semestre et le 15 février pour le 2<sup>nd</sup> semestre</u> .

#### **Article 6 : Validation, compensation et capitalisation**

<b>6.1 – Règles générales d’obtention des UE, semestre, année</b>	
Année	<p>Moyenne des 2 semestres <math>\geq 10/20</math></p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacun des semestres qui la composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation annuelle</b> entre ces 2 semestres (moyenne générale à l’année <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul>
Semestre	<p>Moyenne pondérée des UE <math>\geq 10/20</math></p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacune des UE qui le composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation semestrielle</b> entre ces UE (moyenne générale au semestre <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul> <p><b>Il n’est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle.</b> En cas de réussite par compensation, l’étudiant n’est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.</p>
UE	<p>Moyenne pondérée des matières <math>\geq 10/20</math></p> <p>Si une UE est composée de matières, elle peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacune des matières qui la composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation</b> entre ces matières (moyenne générale à l’UE <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul>
Matières le cas échéant	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$
Bonification	<p>Valorisation de l’engagement de l’él.u.e étudiant.e (extrait du statut de l’él.u étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) :</p> <p>Afin de valoriser l’engagement majeur qu’est être élu, l’université met en place une bonification dont le barème est voté en CFVU. Afin d’assurer l’indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n’est pas cumulable avec un ETC valorisant également l’engagement dans les instances de l’UGA</p>
<b>6.2 – Règle de progression</b>	
Principe	L’étudiant doit avoir acquis la L1 pour s’inscrire en L2 et les L1 et L2 pour s’inscrire en L3.

### 6.3- Capitalisation des éléments :

Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.

En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.

## IV- Examens

### Article 7 : Modalités d'examen

#### 7.1 – Modalités d'examen

Organisation d'examen

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.

#### **Périodes d'examen :**

Semestre 1 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine janvier                      session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin

Semestre 2 session 1: 1<sup>ère</sup> quinzaine mai                      session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin

Semestre 3 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine janvier                      session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin

Semestre 4 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine mai                      session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin

Semestre 5 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine janvier                      session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin

Semestre 6 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine mai                      session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin

#### 7.2 – Absences aux examens

En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.

Absence aux Contrôles Continus (CC)

- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée.
- Les étudiants en absence justifiée \* (ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage.  
\*(Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).

Absence aux Examens Terminaux (ET)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l'examen terminal (ET) concerné.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée *(ABJ) lors de la session de rattrapage se voient affecter un zéro à l'ET concerné. *(Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).</li> </ul>
------------------------------------	---

### **Article 8 – Organisation de la session 2**

Intervalle entre les 2 sessions	La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l'arrêté licence).
Report de note de la session 1 en session 2	<p><b>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</b></p> <p>En cas d'échec à un semestre :</p> <p>Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Si l'UE est composée de matières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les notes des matières, si elles sont acquises sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage.</li> </ul> <p>Quand une UE, une matière sont repassés, la note de 2<sup>ème</sup> session remplace celle de 1<sup>ère</sup> session.</p> <p><b>Contrôle continu en session de rattrapage :</b></p> <p>Les notes de contrôle continu ne sont pas reportées en session de rattrapage. Les modalités de contrôle des connaissances de la session de rattrapage sont précisées dans le tableau MCC.</p>

## **V- Résultats**

### **Article 9- Jury :**

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

*Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.*

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine février session de rattrapage : 1<sup>ère</sup> quinzaine juillet

Semestre 2 session 1 : 2<sup>ème</sup> quinzaine mai session de rattrapage : 1<sup>ère</sup> quinzaine juillet

Semestre 3 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine février session de rattrapage : 1<sup>ère</sup> quinzaine juillet

Semestre 4 session 1 : 2<sup>ème</sup> quinzaine mai session de rattrapage : 1<sup>ère</sup> quinzaine juillet

Semestre 5 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine février session de rattrapage : 1<sup>ère</sup> quinzaine juillet

Semestre 6 session 1 : 2<sup>ème</sup> quinzaine mai session de rattrapage : 1<sup>ère</sup> quinzaine juillet

Périodes de réunion des jurys d'année :

L1 session 1 : 2<sup>ème</sup> quinzaine mai session de rattrapage : 1<sup>ère</sup> quinzaine juillet

L2 session 1 : 2<sup>ème</sup> quinzaine mai session de rattrapage : 1<sup>ère</sup> quinzaine juillet

L3 session 1 : 2<sup>ème</sup> quinzaine mai session de rattrapage : 1<sup>ère</sup> quinzaine juillet

**Article 10 : Communication des résultats :**

Les résultats sont affichés sur l'ENT

**Article 11 : Redoublement**

Redoublement	<p><u>Licence</u> : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.</p> <p>Les UE porteurs de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être prises en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées.</p> <p>Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.</p>
Crédit acquis par anticipation	<p>Un étudiant ajourné de L1 ou L2, qu'il ait obtenu ou non au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord des différents responsables pédagogiques concernés et respect des deux règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le nombre d'ECTS suivis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ;</li><li>- un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation.</li></ul> <p>Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique signé à minima par l'étudiant et les deux responsables du parcours dans lequel l'étudiant redouble et du parcours de niveau supérieur.</p> <p>Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique</p>

	et que le règlement d'études le prévoit.
<b>Article 12 : Admission au diplôme</b>	
<b>12.1- Diplôme final de Licence</b>	
	Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.  Règle de calcul de la note de licence : - moyenne des notes des semestres 5 et 6
<b>12.2- Règles d'attribution des mentions</b>	
Mention	Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2 Passable : $\geq 10$ et $< 12$ Assez Bien : $\geq 12$ et $< 14$ Bien : $\geq 14$ et $< 16$ Très Bien : $\geq 16$
<b>12.3- Obtention du diplôme intermédiaire</b>	
DEUG	L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2.  La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.
<b>12.4- Délivrance du Supplément au diplôme</b>	
	Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

## VI- Dispositions diverses

<b>Article 13 : Déplacements</b>
Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.
<b>Article 14 : Etudes dans une université étrangère</b>
Les étudiants de L3 ont la possibilité de passer un semestre ou 1 année à l'étranger dans le cadre des conventions d'échange proposées dans leur discipline en lien avec le service des relations internationales de l'UFR.
<b>Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers</b>
<b>Etudiants sportifs de haut niveau :</b> En référence à la Charte du sport de Haut niveau entre les établissements d'enseignement supérieur du site universitaire Grenoble Alpes, le statut d'Etudiant Sportif de Haut Niveau permet de bénéficier d'aménagements scolaires, notamment : étalement des études, choix prioritaire de groupes TD et TP, soutien pédagogique, autorisation d'absences, supports associés en cas d'absence, conservation de notes, sessions spéciales d'examens, notation sport spécifique dans les filières d'études concernées, aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Chaque étudiant SHN bénéficie de l'accompagnement d'un enseignant tuteur, choisi dans l'équipe pédagogique de la composante. Ces aménagements font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant concerné et l'enseignant tuteur.

**Etudiants en situation de handicap :**

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011).

**Article 16 : Discipline générale**

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.

**Fraude aux examens et à l'inscription :**

La sanction de la fraude relève d'une procédure disciplinaire mise en œuvre par la Présidente de l'université.

Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

**Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation**

Néant

**Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant**

Pour 2017/2018

Pour toutes les UE précédemment acquises les ECTS correspondants seront intégrés dans la nouvelle maquette.







Service com ARSH

ARSH

ARts et Sciences  
Humaines

CONTACTS

# HISTOIRE

**Accueil / Scolarité : RDC ARSH1**

Pôle Scolarité L1

Dominique NUCCIO 04 76 82 73 51

Sylvaine MARIS-MURY 04 76 82 73 59

Pôle Scolarité L2-L3

Chloé POUZERATTE 04 76 82 73 62

Nathalie LIAUD 04 76 82 73 53

Mobilité internationale et accueil ARSH :

Coraline MORA 04 76 82 73 50

Responsable de scolarité et coordinatrice pôles licences :

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Communication, site web :

Mélissa PELISSON 04 76 82 56 46

Sécurité / matériel / logistique :

Jean-Benoît TURC 04 76 82 73 88

**Aide à la réussite : bureau B5 - 1er étage ARSH2 (à côté de la salle TD10)**

Admissions, stages, orientation, tutorat, conseils pour les études, la vie étudiante...

Bernadette CHAOUITE 04 76 82 55 63

**Centre de ressources - bibliothèque : 2ème étage ARSH1**

Accueil 04 76 82 73 55

Responsable Agnès SOUCHON